Liste des motifs impérieux pour les arrivées depuis un pays « orange »

1. Vous êtes ressortissant français, ainsi que votre conjoint (marié, pacsé et concubin) et vos enfants

2. Vous êtes ressortissant de l'Union européenne ou assimilé, ou ressortissant andorran, islandais, liechtensteinois, monégasque, norvégien, suisse, de Saint-Marin et du Vatican, ayant votre résidence principale en France ou qui rejoignez, en transit par la France, le pays dont vous êtes le national ou le résident, ainsi que votre conjoint (marié, pacsé, concubin sur présentation de justificatifs de communauté de vie) et vos enfants ;

3. Vous êtes ressortissant de pays tiers, titulaire d'un titre de séjour ou d'un visa de long séjour (VLS) français ou européen en cours de validité, ayant votre résidence principale en France ou qui rejoignez, en transit par la France, votre résidence principale dans un pays de l'Union européenne ou assimilé ;

4. Vous êtes :

    a. ressortissant britannique ou membre de famille bénéficiaires de l'accord de retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique ;

    b. fonctionnaire britannique dans l'exercice de vos missions, vous travaillez pour la police aux frontières, vous êtes douanier ;

    c. personnel du tunnel sous la Manche (notamment pour les missions liées à l'exploitation, à la maintenance, à la sécurité) ou des installations transmanche

5. Vous êtes ressortissant de pays tiers titulaire d'un visa de long séjour délivré au titre du regroupement familial ou de la réunification familiale des réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire et apatrides

6. Vous êtes professionnel de santé ou de recherche étranger concourant à la lutte contre la Covid-19 ainsi que son conjoint (marié, pacsé, concubin sur présentation de justificatifs de communauté de vie) et ses enfants

7. Vous êtes professionnel de santé ou de recherche étranger recruté en qualité de stagiaire associé

8. Vous êtes ressortissant de pays tiers disposant d'un VLS « Passeport Talent » ainsi que votre conjoint (marié, pacsé, concubin sur présentation de justificatifs de communauté de vie) et vos enfants

9. Vous êtes :

a. étudiant inscrit dans des cours de français langue étrangère (FLE) préalables à une inscription dans l'enseignement supérieur ou admis aux oraux des concours dans des établissements d'enseignement supérieur français ou inscrits pour la rentrée 2021-2022 ;

b. Chercheur s'installant en France à l'invitation d'un laboratoire de recherche, pour des activités de recherche nécessitant impérativement une présence physique ainsi que votre conjoint (marié, pacsé, concubin sur présentation de justificatifs de communauté de vie) et vos enfants

10. Vous êtes :

a. En fonction dans une mission diplomatique ou consulaire, ou dans une organisation internationale ayant son siège ou un bureau en France, ainsi que votre conjoint et vos enfants

b. Ressortissant étranger de pays tiers séjournant en France pour motif professionnel impérieux sous couvert d'un ordre de mission émis par l'Etat d'appartenance.

11. Vous êtes en transit de moins de 24 heures en zone internationale